

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :
187, Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

COMPTE-RENDU
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE**
« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DELEBARRE Jean, BILLAU Alain, DUTHOIT Hugues, DAUBRESSE Marc-Philippe, CAUDRON Christophe, ASTRUC-DAUBRESSE Brigitte, KRIEGER Christiane, BRIFFAUT Jean-Jacques, MAZEREEUW Alain, MAILLIET Marie-Gérard, MAIFFRET Christine, REYNAERT Claude, SAVARY Thérèse, ACQUETTE Stéphane, SAS Michel, ITIER Jean-Luc, PENNEQUIN Pierre, HOUZE Michel, HOUSSIN Jacques, DERVYN Olivier, HENNO Olivier, MASSE Elisabeth, LAHOUSTE Pascale, DELAPLACE Rudy, CALAIS Philippe, BOUCAUT Daniel, TOULEMONDE Thierry, HALLYNCK Rose-Marie, BOCKLANDT Christine, GUIBERT Gérard, LIENART Christophe, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, ROCHER Sophie, CATHELAIN Loïc, MASSIET-ZIELINSKI Violette, BIZOT Evelyne, DETOURNAY Alain

Membres suppléants avec Voix Délibératives :

PHILIPS Damien, RIBEAUCOURT Patrice, DEBERGH René, DESBORDES Ghislaine, PENET Bernard, WAETERLOOS Franck, ROUSSELLE Francis, CICERO Luigi, PAPIACHVILI Nicolas, VANDEN BERGHE Jean-Luc

Membres titulaires absents, excusés :

BEADES Miguel, DEPRICK Carole, BAUDRY Jean-Marc, BINET Patrick, CONVERT Christophe, DESRUMAUX Jean-Luc, MARANT Georges, LEKIEN Danièle, CROS Jean-Yves, DESTAEBEL Patricia, BALLOY Daniel, PLATTEEUW Rudy, MOENECLAËY Hélène, PEUGNET Marielle, GERARD Bernard, LHERBIER Pascal, VERLEY Pierre, LEPRETRE Sébastien, TRAISNEL Brigitte

Secrétaire de séance : PAPIACHVILI Nicolas

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 05 Octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 48

→ Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 08 Juin 2016

→ **INFORMATIONS**

- Piscine intercommunale
- Emploi
- Deûle en fête
- Terroir en fête

→ **ORDRE DU JOUR**

31-16 : AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE DE L'ESCAUT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD A COMPTEUR DU 1^{ER} JANVIER 2017

Le Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} Janvier 2017.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical d'émettre un avis sur l'affiliation au CDG59 du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut, à partir du 1^{er} Janvier 2017.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à compter du 1^{er} Janvier 2017.

32-16 : DEMANDE DE DESAFFILIATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS) a sollicité son retrait au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande de retrait.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical d'émettre un avis sur le retrait au CDG59 du SDIS 59.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la désaffiliation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

33-16 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE AVEC LES COMMUNES AYANT TRANSFERE CETTE COMPETENCE AU SIVOM

Le 25 Juin 2010, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a adopté une délibération en prenant une nouvelle compétence sur le service civique, avec la volonté de permettre à des jeunes du territoire de s'engager dans ce cadre au service de la collectivité et de répondre à des besoins sociaux et environnementaux identifiés localement.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer une convention de mise en œuvre du service civique avec chaque commune ayant transféré au SIVOM sa compétence sur le service civique.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

34-16 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET

Afin de répondre aux besoins des communes adhérentes à la compétence de la gestion des archives, je vous propose la création d'un poste d'adjoint du patrimoine territorial de 1^{ère} classe à temps complet.

Il s'agit d'un poste de catégorie C relevant de la filière culturelle, patrimoine et bibliothèque, du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine territoriaux régi par le décret n° 2006-1692 du 22 Décembre 2006.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et articles prévus à cet effet.

Le Comité Syndical est invité à voter la création du poste ci-dessus indiqué.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grades	Catégorie	Poste créé par délibération	Poste budgétaire		Effectif pourvu par titulaires		Effectif non pourvu par des titulaires	Mention temps complet / temps non complet budgété
			Budget principal	Budget annexe	Budget principal	Budget annexe		
Filière administrative								
Collaborateur de cabinet		1	1		0		1	Temps n/complet
Directeur de 4 ^{ème} classe	A	1						Temps complet
Attaché principal	A	2	1	1	1	1		2 temps complet
Attaché	A	3	1	0	1	0		Temps complet

Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2		2			Temps complet
Rédacteur	B	3	1		1			1 temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1		1			Temps complet
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	3	0	0	0			2 temps complet
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	8	3	3	3	3		6 temps complet

Filière animation

Adjoint d'animation 2 ^{nde} classe	C	1	1		1			Temps n/complet
---	---	---	---	--	---	--	--	-----------------

Filière technique

Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1		1		1		Temps complet
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	30	1	14	1	14	2	14 temps complet

Filière médico-sociale

Médecin	A	1		1		1	0	1 temps n/complet
Psychologue	A	2		1		1	0	1 temps complet
Cadre de santé	A	1		1		1		Temps complet
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1						Temps complet
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1		1		1		Temps complet
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	6		5		5		4 temps complet 1 temps n/complet
Rééducateur	B	2						Temps n/complet
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	C	1		1		1		Temps complet
Auxiliaire de soins 1 ^{ère} classe	C	22		18		15	3	Temps complet

Filière sociale

Agent social 1 ^{ère} classe	C	1		1		1		1 temps complet
Agent social 2 ^{ème} classe	c	7		2		2		1 temps complet 12 temps n/complet

Filière culturelle

Assistant de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe	B	1			0			Temps complet
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	2	1		0			Temps complet
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	2	1		1			Temps complet

Vacations

Médecin	A	1						
---------	---	---	--	--	--	--	--	--

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.

35-16 : ADHESION DE LA VILLE DE WARNETON

Par délibération en date du 24 Mai 2016, le Conseil Municipal de la ville de WARNETON a exprimé sa volonté d'adhérer au SIVOM Alliance Nord-Ouest.

Il a, au cours de cette même séance, adopté le transfert de la compétence « études, gestion et animation des projets intercommunaux de développement des activités culturelles, patrimoniales et de loisirs et aide aux communes membres dans ce domaine ».

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L. 5211-18, il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur la volonté de la ville de WARNETON d'adhérer au SIVOM.

Par conséquent, il est demandé au Comité Syndical d'émettre un avis favorable à :

- la demande d'adhésion de la ville de WARNETON pour la compétence ci-dessus indiquée ;
- la contribution de la Ville de WARNETON calculée au prorata des compétences choisies, selon la clé de répartition en vigueur ;
- la représentation au Comité Syndical de la ville de WARNETON à 1 siège au titre des membres titulaires et à 1 siège au titre des membres suppléants.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable à :

- la demande d'adhésion de la ville de Warneton ;**
- la contribution de la ville de Warneton calculée au prorata des compétences choisies, selon la clé de répartition en vigueur ;**
- la représentation au Comité Syndical de la ville de Warneton à 1 siège au titre des membres titulaires et à 1 siège au titre des membres suppléants.**

36-16 : REPRISE DES RESULTATS DE L'OFFICE DE TOURISME AU SEIN DU BUDGET PRINCIPAL DU SIVOM

Par arrêté, en date du 19 Juillet 2016, Monsieur le Préfet du Nord – Pas-de-Calais a procédé à l'arrêt des comptes de la régie à personnalité morale et autonomie financière pour l'exploitation de l'Office de tourisme intercommunal du Val de Deûle.

Suite à cet arrêté, il y a lieu de reprendre les résultats de l'office au sein du budget du SIVOM.

Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant €
Résultat arrêté	54 507,63

Il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant €
Au compte R 002	54 507,63

Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant €
Résultat arrêté	22 891,98

Il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant €
Au compte R 001	22 891,98

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la reprise des résultats de l'Office de tourisme intercommunal du Val de Deûle au sein du budget principal du SIVOM.

37-16 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL 2016

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap Articles	Libellés	BP 2016	DM 1	DM 2	BP + DM
60611	Eau et Assainissement				
60612	Energie Electricité	3 000,00			3 000,00
60622	Carburant	1 000,00			1 000,00
60623	Alimentation	700,00			700,00
60631	Fournitures d'entretien	250,00			250,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00		800,00	1 000,00
6064	Fournitures de bureau	4 500,00			4 500,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00		100,00	300,00
6122	Crédit-bail mobilier	2 000,00			2 000,00
6132	Locations immobilières	6 500,00			6 500,00
6135	Locations mobilières	4 000,00		900,00	4 900,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00			15 000,00
61521	Terrains				0,00
61522	Bâtiments				0,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00			500,00
6156	Maintenance	16 000,00			16 000,00
6161	Primes d'assurances	3 700,00			3 700,00
617	Etudes et recherches	25 000,00			25 000,00

6182	Documentation générale	2 200,00			2 200,00
6184	Versements à des org formation	8 000,00			8 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	200,00			200,00
6225	Indemnités au comptable et régisseur	400,00			400,00
6226	Honoraires	1 000,00			1 000,00
6231	Annonces et insertions	6 100,00			6 100,00
6232	Fêtes et cérémonies	112 600,00	10 000,00	-6 000,00	116 600,00
6236	Catalogues et imprimés	41 200,00		22 000,00	63 200,00
6238	Divers	9 900,00			9 900,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00			3 000,00
6256	Missions	500,00		200,00	700,00
6257	Réceptions	5 000,00			5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00		500,00	7 500,00
6262	Frais de télécommunications	8 650,00			8 650,00
6281	Concours divers cotisations				0,00
6288	Autres services extérieurs	25 625,00		17 000,00	42 625,00
637	Autres impôts, taxes et versements assi	5 000,00			5 000,00
O11	Charges à caractère général	318 925,00	10 000,00	35 500,00	364 425,00

Chap Articles	Libellés	BP 2016	DM 1	DM 2	BP + DM
6218	Personnel extérieur				
6331	Versement de transport	8 200,00			8 200,00
6332	Cotisations versées au FNAL	2 000,00			2 000,00
6336	Cotisations versées au CNFPT et au CDG	6 200,00			6 200,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assi	1 400,00			1 400,00
64111	Rémunération principale	266 000,00	-10 000,00		256 000,00
64112	NBI, suppl. familial et indemnité de résidence	14 000,00			14 000,00
64118	Autres indemnités	107 000,00	3 000,00		110 000,00
64131	Rémunération	42 000,00	20 000,00		62 000,00
6451	Cotisations URSSAF	65 000,00			65 000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	99 000,00			99 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	3 500,00			3 500,00
6455	Cotisations assurances personnel	12 000,00			12 000,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	3 000,00			3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	700,00			700,00
6488	Autres charges de personnel	30 000,00			30 000,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	660 000,00	13 000,00	0,00	673 000,00

Chap Articles	Libellés	BP 2016	DM 1	DM 2	BP + DM
O14	ATTENUATION DE PRODUITS				
6531	Indemnités	82 000,00			82 000,00
6533	Cotisations retraite	8 000,00			8 000,00
6534	Cotisation sécurité sociale	20 000,00			20 000,00
65737	Subventions fonctionnement org publics				0,00
6574	Subventions fonctionnement Autres org	721 250,00			721 250,00
65	Autres charges de gestion courante	831 250,00	0,00	0,00	831 250,00

	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 810 175,00	23 000,00	35 500,00	1 868 675,00
--	--	---------------------	------------------	------------------	---------------------

011+012+014+65+656

66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 500,00			8 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	8 500,00	0,00	0,00	8 500,00

6748	Autres subventions exceptionnelles	129 850,00		2 992,00	132 842,00
678	Autres charges				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	129 850,00	0,00	2 992,00	132 842,00

O22	Dépenses imprévues				
	maxi dép. réelles *7,5%				
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 948 525,00	23 000,00	38 492,00	2 010 017,00
	011+012+014+65+656+66+67+68+022				

O23	Virement à la section d'investissement OS				
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées				
6811	Dotations aux amortissements OS	83 500,00		23 410,00	106 910,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sect°	83 500,00	0,00	23 410,00	106 910,00

TOTAL prélèvements au profit sect° investissement		83 500,00	0,00	23 410,00	106 910,00
	O23+O42				

O43	Opérations d'ordre à l'int. de la sect° fonct.				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	83 500,00	0,00	23 410,00	106 910,00

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 032 025,00	23 000,00	61 902,00	2 116 927,00
--------------------------------------	--	---------------------	------------------	------------------	---------------------

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap Articles	Libellés	BP 2016	DM 1	DM 2	BP + DM
O02	Résultat de fonctionnement reporté	529 312,67		54 507,63	583 820,30

6419	Remboursement sur rémunérat° du personnel				
O13	Atténuations de charges				

70388	Autres redevances et recettes diverses				
7062	Redevance et droits des services à caractère culturel	3 000,00			3 000,00
70688	Autres prestations de service	56 218,00			56 218,00
70848	Aux autres organismes	230 015,00	30 000,00		260 015,00
70	PRODUITS	289 233,00	30 000,00	0,00	319 233,00

73111	Contributions directes	1 382 599,00			1 382 599,00
73	Impôts et taxes	1 382 599,00			1 382 599,00

74718	Autres participations	3 500,00			3 500,00
7473	Départements	1 500,00			1 500,00
74741	Participation des communes	303 908,79			303 908,79
74758	Autres groupements	4 290,24			4 290,24
7478	Autres organismes	7 500,00	3 000,00		10 500,00

74	DOTATIONS SUBVENTIONS	320 699,03	3 000,00	0,00	323 699,03
----	------------------------------	------------	----------	------	------------

TOTAL	RECETTES GESTION COURANTE	1 992 531,03	33 000,00	0,00	2 025 531,03
--------------	----------------------------------	---------------------	------------------	-------------	---------------------

70+73+74+75+013

7681	Produit net sur cession de vmp	18 850,00			18 850,00
76	PRODUITS FINANCIERS	18 850,00	0,00	0,00	18 850,00

775	Produits de cessions des immobilisations				
7788	Produits exceptionnels divers	44 685,00		900,00	45 585,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 685,00	0,00	900,00	45 585,00

TOTAL RECETTES REELLES	2 056 066,03	33 000,00	900,00	2 089 966,03
-------------------------------	---------------------	------------------	---------------	---------------------

7785	Excédents d'investissement transféré au compte de résultat				
O42	Opération d'ordre de transferts entre sections				
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT	0,00			0,00

O42+043

TOTAL RECETTES	2 585 378,70	33 000,00	55 407,63	2 673 786,33
-----------------------	---------------------	------------------	------------------	---------------------

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

Chap Articles	Libellés	BP 2016	DM 1	DM 2	BP + DM
2031	Frais d'études	50 000,00			50 000,00

2051	Concessions brevets	15 000,00			15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00

20414	Subvention d'équipement versée				
204	Subvention d'équipement versée				

2111	Terrains				
2135	Installations générales, agencement	10 000,00			10 000,00
2138	Autres constructions	400 000,00			400 000,00
21532	Réseaux d'assainissement				0,00
2181	Installations générales, agencement				0,00
2183	Matériel de bureau et informatiques	10 000,00			10 000,00
2184	Mobilier	14 000,00			14 000,00
2188	Autres	10 000,00			10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	444 000,00	0,00	0,00	444 000,00

2313	Constructions				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00			0,00

TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	509 000,00	0,00	0,00	509 000,00
------------------------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------

1641	Emprunt en euros	23 500,00			23 500,00
2764	Créances sur particuliers et autres personnes de droit privé				

O20	DEPENSES IMPREVUES				
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	23 500,00			23 500,00

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
16888	Intérêts courus sur autres emprunts et dettes				
28051	Concessions de droits				
O40	Opération d'ordre de transferts entre sect°	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	532 500,00	0,00	0,00	532 500,00
--	-------------------	-------------	-------------	-------------------

RESTES A REALISER	11 295,56			11 295,56
--------------------------	------------------	--	--	------------------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	543 795,56	0,00	0,00	543 795,56
---	-------------------	-------------	-------------	-------------------

**SECTION INVESTISSEMENT
RECETTES**

Chap Articles	Libellés	BP 2016	DM 1	DM 2	BP + DM
001	EXCEDENT d'investissement reporté	1 282 724,09		22 891,98	1 305 616,07

O24					
------------	--	--	--	--	--

10222	FCTVA	1 600,00			1 600,00
10	DOTATIONS	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00

1641	Emprunt en euros				
------	------------------	--	--	--	--

21533	Réseaux câblés				
-------	----------------	--	--	--	--

21	Immobilisations corporelles				
-----------	------------------------------------	--	--	--	--

2764	Créances sur particuliers	110 977,00			110 977,00
27	Autres immobilisations financières	110 977,00	0,00	0,00	110 977,00

TOTAL RECETTES REELLES	112 577,00	0,00	0,00	112 577,00
-------------------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------

O21	Virement de la section de fonctionnement				
------------	---	--	--	--	--

28031	Amortissement frais d'études				
28041412	Amortissement subvent° d'équipement versée	34 200,00			34 200,00
28041482	Bâtiments et installations	15 000,00			15 000,00
28051	Concession de droits	5 300,00		3 200,00	8 500,00
28135	Installations générales, aménagement	12 900,00			12 900,00
28181	Installations générales			1 500,00	1 500,00
28183	Amt Matériel de bureau	11 000,00		6 700,00	17 700,00
2184	Amt Mobilier	3 600,00		9 650,00	13 250,00
28188	Autres	1 500,00		2 360,00	3 860,00
28	Amortissement des immobilisations	83 500,00	0,00	23 410,00	106 910,00
O40	Opération d'ordre de transferts entre sect°	83 500,00	0,00	23 410,00	106 910,00

TOTAL recettes d'ordre d'investissement	83 500,00	0,00	23 410,00	106 910,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	196 077,00	0,00	23 410,00	219 487,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 478 801,09	0,00	46 301,98	1 525 103,07

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la décision modificative n° 2 du budget principal pour l'exercice 2016.

38-16 : AUTORISATION DE CESSION D'UNE PARCELLE SITUEE SUR LA COPROPRIETE DU LAZARO

Vu l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales en vertu duquel « toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un établissement public de coopération intercommunale donne lieu à délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. La délibération est prise au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. »

Vu l'article L. 3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les dispositions du livre III, du titre VI du code civil relatif à la vente,

Vu la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis,

Vu l'avis du service des domaines rendu le 12 juillet 2016,

Considérant la parcelle de terrain située 187 rue de Menin à Marquette-lez-Lille, référencée A4750 d'une superficie de 383 m², intégrée aux parties communes de la copropriété du LAZARO dont le SIVOM détient 1 584 tantièmes sur 10 022 ;

Considérant que par courrier en date du 18 octobre 2010, la Division des Domaines de la DRFIP estime la valeur vénale dudit bien à 26 000 €,

Considérant que le syndicat de copropriété du LAZARO a reçu une offre d'achat à un prix 6 000€ avec une proposition de construction d'un local poubelle d'une valeur de 20 000 € au bénéfice de la copropriété ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le syndicat de la copropriété du LAZARO à céder la parcelle ci-dessus définie pour un prix de 6 000 € avec construction d'un local poubelle d'une valeur de 20 000 €,
- d'autoriser le Président du SIVOM à signer tout acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à l'affaire.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise la cession de la parcelle située sur la copropriété du Lazaro et autorise le Président à signer tout acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à l'affaire.

39-16 : PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES TITRES MENSUELS DES RESIDENTS DE L'EHPAD GEORGES DELFOSSE

L'EHPAD Georges DELFOSSE souhaite offrir la possibilité aux résidents d'utiliser le prélèvement automatique mensuel pour payer les titres mensuels à compter du 1^{er} Novembre 2016.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'en approuver le principe.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le principe du prélèvement automatique des titres mensuels des résidents de l'EHPAD Georges DELFOSSE.

40-16 : BUDGET PREVISIONNEL 2017 DE L'EHPAD GEORGES DELFOSSE

DEPENSES FONCTIONNEMENT

	LIBELLES	BUDGET PREVISIONNEL 2017
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	
60611	Eau et Assainissement	39 000,00
60612	Energie électricité	40 540,00
60613	Chauffage	41 500,00
60621	Combustibles carburant	2 660,00
60622	Produits entretien	20 500,00
60623	Fournitures d'atelier	10 000,00
60624	Fournitures	2 350,00
60625	Fournitures scolaires	1 100,00
606261	Couches, alèses	39 500,00
606268	Autres fournitures Hôtelières	4 100,00
60628	Autres fournitures	1 820,00
6063	Alimentation	1 000,00
6066	Fournitures médicales	43 897,00
60	ACHATS	247 967,00
6132	Locations immobilières	148 000,00
6135	Locations mobilières	21 400,00
6152	Entretien et réparations	27 700,00
61551	Entretien et réparations matériel médical	11 100,00
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers	8 000,00
61561	Maintenance informatique	4 000,00
61562	Matériel médical	4 110,00
61568	Maintenance	69 700,00
6161	Primes assurances multirisques	5 500,00
6163	Assurance transport	2 000,00
6165	Responsabilité civile	2 200,00
6168	Autres risques	600,00
6182	Documentation générale	1 700,00
6185	Frais de colloque, séminaires	
61	SERVICES EXTERIEURS	306 010,00
62113	Personnel médical	40 000,00
6218	Autre personnel extérieur	48 000,00

6226	Honoraires	2 000,00
623	Information, Publications	3 500,00
62428	Transports d'usagers	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	750,00
6257	Réceptions	9 250,00
6261	Affranchissements	1 750,00
6262	Frais de communication	14 700,00
627	Frais bancaires	0,00
6281	Blanchissage à l'extérieur	80 000,00
6282	Alimentation à l'extérieur	450 000,00
6283	Nettoyage à l'extérieur	5 000,00
6284	Prestation Informatique à l'extérieur	500,00
6288	Autres	5 300,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	662 750,00

635	Autres impôts et taxes	15 400,00
637	Autres impôts et taxes autres organismes	9 000,00
63	IMPOTS	24 400,00

64111	Personnel titulaire	286 000,00
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	28 043,00
64131	Rémunération principale	32 000,00
64151	Rémunération principale	215 353,00
6428	Autres	939 999,00
64511	Cotisations à l'URSSAF	124 132,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	7 424,00
64514	Cotisations à l'Assédict	8 788,00
64515	Cotisations à la CNRACL	98 303,00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	11 066,00
64521	Cotisations à l'URSSAF	224 008,00
64523	Cotisations aux caisses de retraite	17 043,00
64524	Cotisations à l'Assédict	30 101,00
64525	Cotisations à la CNRACL	108 529,00
64528	Cotisations aux autres organismes sociaux	16 016,00
6475	Médecine du travail	2 500,00
64784	Œuvres sociales	20 820,00
64788	Autres	9 600,00
6488	Autres charges diverses	17 000,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	2 196 725,00

654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000,00
6587	Participations aux frais de scolarité	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00

6718	Autres charges exceptionnelles	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	4 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 000,00

6811	Dotations aux amortissements	43 000,00
6815	Dotations aux Provisions	0,00

68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	43 000,00
-----------	---	------------------

TOTAL	GENERAL	3 500 852,00
--------------	----------------	---------------------

002	Résultat de fonctionnement	0,00
------------	-----------------------------------	-------------

TOTAL	DEPENSES D'EXPLOITATION	3 500 852,00
--------------	--------------------------------	---------------------

RECETTES FONCTIONNEMENT

	LIBELLES	BUDGET PREVISIONNEL 2017
6419	Remboursement rémunérations	0,00
6429	Remboursement rémunérations	0,00
6459	Remboursement charges de sécurité sociale et prévoyance	0,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	0,00

7085	Prestations délivrées (régies)	2 000,00
7088	Autres produits des activités annexes	12 000,00
70	PRODUITS	14 000,00

7351123	Quote-part de la tarification globalisée commune des ESSMS	1 146 424,00
735221	Part afférente à l'hébergement AS	521 600,00
735222	Part afférente à la dépendance	151 486,00
73531	Part afférente à l'hébergement	1 244 642,00
73532	Part afférente à la dépendance (tarif GIR 5-6)	404 700,00
7353511	Part afférente à l'hébergement temporaire	8 000,00
735	Produits des EHPAD	3 476 852,00

7488	Autres subventions d'exploitation	0,00
-------------	--	-------------

762	Produits des autres immobilisations financières	0,00
768	Autres produits financiers	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00

7718	Produits exceptionnel opérations de gestion	0,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00
778	Autres produits exceptionnels	10 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00

7815	Reprise sur provisions pour risques et charges	0,00
78	REPRISE sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00

	TOTAL GENERAL	3 500 852,00
--	----------------------	---------------------

002	Résultat de Fonctionnement reporté	0,00
------------	---	-------------

TOTAL	RECETTES D'EXPLOITATION	3 500 852,00
--------------	--------------------------------	---------------------

DEPENSES INVESTISSEMENT

	LIBELLES	BUDGET PREVISIONNEL 2017
1572	Provisions pour PGE	0,00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00

165	Dépôts et cautionnements reçus	42 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00

2031	Frais d'études	0,00
205	Concessions et droits similaires	600,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	600,00

2131	Bâtiments	0,00
2135	Installations générales	6 950,00
2151	Installations complexes	0,00
2154	Matériel et outillage	11 000,00
2181	Installation générales, agencement	10 450,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00
2184	Mobilier	9 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 400,00

TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	85 000,00
--------------	--------------------------------	------------------

RECETTES INVESTISSEMENT

	LIBELLES	BUDGET PREVISIONNEL 2017
001	Résultat d'investissement antérieur reporté	0

1572	Provisions pour gros entretien	0,00
15	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	0,00

165	Dépôts et cautionnements reçus	42 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00

28031	Frais d'études	4521
2805	Concessions et droits similaires	1 720,00
28151	Installations complexes spécialisées	3 573,00
28154	Amortissement matériel et outillage	11 603,00
28181	Installations générales, agencements,	5 455,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 629,00
28184	Mobilier	8 225,00
28188	Autres immobilisations corporelles	4 274,00
28	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	43 000,00

TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	85 000,00
--------------	--------------------------------	------------------

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le budget prévisionnel 2017 de l'EHPAD Georges DELFOSSE.

41-16 : CONVENTION D'HABILITATION A RECEVOIR DES BENEFICIAIRES D'AIDE SOCIALE AU SEIN DE L'EHPAD GEORGES DELFOSSE

La transformation de la résidence Georges DELFOSSE en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 88 places a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 23 Mai 2002.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SIVOM du 30 Mars 2016, une décision conjointe du Président du Conseil Départemental du Nord et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais – Picardie en date du 21 Juillet 2016 portant modification de l'habilitation à l'aide sociale départementale a acté une habilitation partielle à hauteur de 23 places d'hébergement permanent à compter du 1er Janvier 2016.

L'adoption d'une convention d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale découle de cette décision.

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités selon lesquelles le Département prend en charge financièrement les bénéficiaires de l'aide sociale dans la limite de la capacité habilitée. Elle a aussi pour objet de fixer les règles de tarification pour les non bénéficiaires de l'aide sociale occupant une place habilitée à l'aide sociale.

Outre son objet, elle fixe :

- les principes de l'habilitation partielle,
- la capacité d'accueil et le public accueilli,
- la prise en charge au titre de l'aide sociale,
- l'instruction du dossier d'aide sociale,
- les modalités de paiement,
- les contrôles des pièces,
- les tarifs modulés,
- le contrôle et suivi,
- la date d'effet et la durée de la convention,
- la résiliation et la restitution,
- les modifications de la convention,
- le règlement des litiges.

La convention prendra effet à compter de la date de signature pour une durée de cinq ans.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée avec le Conseil Départemental du Nord.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Président à signer la convention entre l'EHPAD Georges DELFOSSERT et le Conseil Départemental du Nord.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.